

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT

CDG 35

CDG35

**Commission Administrative Paritaire - CDG35 –
CAP B**

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Administrative Paritaire

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 10:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 16:00 H

T. R. M. V. C. C. A. J. M. P.

Le bureau de vote, institué par l'arrêté n° 2022-1061 du 8 novembre de la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine (CDG 35) dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique, le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 et le décret n° 89-229 du 17 avril 1989, est composé comme suit :

- Président : Madame Chantal PETARD-VOISIN
- Secrétaire : Monsieur Jean-Michel PAVIOT

Délégués de Listes

- | | |
|--------------|--|
| - Liste CFDT | Titulaire : Madame Valérie CROCHET |
| - Liste CGT | Titulaire : Monsieur Stéphane TROPLAIN |
| - Liste FO | Titulaire : Madame Françoise SAVARY |
| - Liste SUD | Titulaire : Madame Thaïs LECHAT-BRINDEJONC DES MOULINAIS |

Ouverture et clôture du scrutin

- ❖ Les opérations de scellement ont été effectuées le 15 novembre 2022 par la Présidente du CDG 35, Présidente du bureau de vote, et les membres dudit bureau.
- ❖ Le vote électronique a été ouvert du jeudi 1^{er} décembre 2022 10 H au jeudi 8 décembre 2022 16 H.
- ❖ Les opérations de dépouillement ont eu lieu après un délai de 20 minutes, permettant la finalisation des votes entrepris avant 16H, soit à compter de 16H20.
- ❖ Les opérations des votes se sont déroulées dans le respect des dispositions du code électoral.

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			1777
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	758	758
Nombre de votes exprimés	0	724	724
Nombre de votes blancs	0	34	34
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			42,66%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

TUBON VC FS CV JRP

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CGT	140
	Liste FORCE-OUVRIERE	113
	Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	121
	Liste CFDT-INTERCO-35	350

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{724}{8} = \boxed{90,5}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CGT	140	1
Liste FORCE-OUVRIERE	113	1
Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	121	1
Liste CFDT-INTERCO-35	350	3

6 sièges attribués au quotient

2 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

TUBDM VC FS CPU JAP

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT	70	0
Liste FORCE-OUVRIERE	56,5	0
Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	60,5	0
Liste CFDT-INTERCO-35	87,5	1





Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Attribution du 2ème siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CGT	70	0
Liste FORCE-OUVRIERE	56,5	0
Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	60,5	0
Liste CFDT-INTERCO-35	70	1

Le 2ème siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat





Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CGT	1
	Liste FORCE-OUVRIERE	1
	Liste SUD-COLLECTIVITES-TERRITORIALES35	1
	Liste CFDT-INTERCO-35	5
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	1	Titulaire	Stéphane TROPLAIN	Assistant De Conservation Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Marie-Pierre CHALOPIN	Aide-Soignant De Classe Normale
	1	Titulaire	Cécile BEDOUET	Assistant Enseignement Artistique Ppal 1Ère CI
		Suppléant	Franck GEORGES	Technicien Principal De 1Ère Classe
	1	Titulaire	Hélène GRUEL	Assistant De Conservation Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Eric ARRIBARD	Animateur Principal De 1Ère Classe
	5	Titulaire	Jean-Marie BEAUVIR	Animateur Principal De 2Ème Classe
		Titulaire	Sylvie HALLIER	Rédacteur
		Titulaire	Myriam CADO	Aide-Soignant De Classe Supérieure
		Titulaire	Isabelle LAGRANGE	Rédacteur Principal De 2Ème Classe
		Titulaire	Samuel ALLAIN	Technicien Principal De 1Ère Classe
		Suppléant	Kévin REUZE	Technicien Principal De 2Ème Classe
		Suppléant	Rachel BASTARD	Technicien
		Suppléant	Christian TOUQUET	Chef De Service De Police Municipale
		Suppléant	Morgane BOUCESSAY	Animateur
		Suppléant	Isabelle DEME-NEDELEC	Aide-Soignant De Classe Supérieure

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

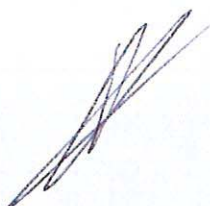
Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Thorigné-Fouillard, jeudi 8 décembre 2022

La Présidente



Le Secrétaire



Les délégués de listes

